AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

	Critérium 44 FCO ANCR ERDRE Optimist *Grade : 5 B* *Dates complètes : le 11 Juin 2023* *Lieu : Erdre La Grimaudière* *Autorité Organisatrice : ANCRE La Chapelle sur Erdre*	

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule
Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !
1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc…).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.3 - les règlements fédéraux, le règlement du championnat 44 en cours.
1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< la voix>*..

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après *<9 heures>* le *<11/06>* à *<club house Ancre>*.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti/>.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau official d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti/>.
3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes **: FCO Optimist (limitée à 20 coureurs) conformité avec le règlement du championnat départemental 44 en vigueur**.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux admissibles, les Coureurs FCO doivent se pré-inscrire en complétant le formulaire correspondant mis à disposition sur le site **www.ancrecn.fr**, < https://www.ancrecn.fr/events/criterium-44-fco-opti/>. Accès Pré-inscriptions Opti fin des pré-inscriptions le **Jeudi 08 Juin 2023.** les droits requis, peuvent être réglés lors de la pré-inscription sur Asso Connect ou lors de la confirmation d'inscription.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : *<Optimist limités à 20 coureurs >*.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits par bateaux sont les suivants : = 8€,

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<le 11/06>	*<9h00>*	*10h30>*

8.3 Jours de course : Un briefing des participants aura lieu à 10h00 devant le club house avec une information pédagogique sur les procedures de depart.

Date	*<Optimist>*			
11/06/2023	Course			

8.4 Nombre de courses :

Classe		Courses par jour	Maximum par jour
Optimist		*< à suivre>*	*6*

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *<11 heure>*.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *< 16 heure>*.

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 à l'AC *<….>* fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe 2 à l'AC *<…>* indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *<description en annexe 3>*.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes *<toutes>*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 *<1>* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de *<3>* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *<3>* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Les prix seront distribués comme suit : *< classe Optimist>*.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **Club de L'Ancre le samedi de 14 à 18h au 02 40 29 71 62 Ou par mail : ancre44240@gmail.com**

Pré-Inscription et renseignements : site Ancre : www.ancrecn.fr